

## CELLECTIS

Société anonyme au capital de 2.272.740,50 euros  
Siège social : 8 rue de la Croix Jarry, 75013 Paris  
428 859 052 R.C.S. Paris

(la « Société »)

**RAPPORT SPECIAL**  
**SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS**  
**DES ARTICLES L. 225-197-1 A L. 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE**

*(Attributions gratuites d'actions)*

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-197-4 du code de commerce relatif aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 afin de vous rendre compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ses mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce ;
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ;
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées à l'alinéa précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires.

1. Nombre et valeurs des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires sociaux par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article 225-197-2 du code de commerce :

**Néant.**

2. Nombre et valeurs des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires sociaux par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce :

**Néant.**

- 3 Nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

Attribution par la Société :

229 salariés ont bénéficié au cours de l'exercice 2020 d'une attribution gratuite d'actions par la Société :

Bénéficiaires	Date d'attribution	Nombre	Valeur	Date d'acquisition définitive	Fin de la période d'acquisition
1 salarié US	14 avril 2020	20.000	9,14 euros	14 avril 2022	Néant
1 salarié US	20 juillet 2020	10.000	15,76 euros	20 juillet 2022	Néant
1 salarié France	5 août 2020	10.000	14,00 euros	5 août 2021	5 août 2022
2 salariés US/ attribution par personne	5 août 2020	10.000	14,00 euros	5 août 2022	Néant
1 salarié US		9.000	14,00 euros		
4 salarié US/attribution par personne		5.000	14,00 euros		
5 salarié US/attribution par personne		2.000	14,00 euros		
1 salarié US	11 septembre 2020	15.000	14,58 euros	11 septembre 2022	Néant
1 salarié US		6.500	14,98 euros		
1 salarié US	14 octobre 2020	20.000	22,45 euros	14 octobre 2023	Néant
1 salarié US		12.000	22,45 euros	14 octobre 2023	Néant
4 salariés France/Attribution par personne		10.000	22,45 euros	14 octobre 2023	Néant
1 salarié US		10.000	22,45 euros	14 octobre 2023	Néant
1 salarié US		8.000	22,45 euros	14 octobre 2023	Néant
9 salariés France/attribution par personne		8.000	22,45 euros	14 octobre 2023	Néant
1 salarié US	5 novembre 2020	11.600	14,76 euros	5 novembre 2022	Néant

1 salarié US		5.000	14,76 euros	5 novembre 2022	Néant
1 salarié US	16 décembre 2020	5.500	23,75 euros	16 décembre 2022	Néant
1 salarié US		1.800	23,75 euros	16 décembre 2022	Néant

Attribution gratuite d'actions par les sociétés qui lui sont liées, ces attributions donnent le droit de se voir attribuer des actions de la société concernée :

Néant

---

**Le conseil d'administration**